

Réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai à 17 heures 30,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué par courriel en date du 07 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de M. Eric CABRILLAT, Président, le jeudi 16 mai 2024 à 17h30 à LE TAILLAN-MEDOC (Salle du Conseil Municipal).

Appel des administrateurs, **sont conviés**

M. Éric CABRILLAT Mme Pauline RIVIERE Mme Michèle RICHARD M. Vincent AGNERAY Mme Séverine QUESTEL M. Raymond VIGOUREUX Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU	Maire du Taillan-Médoc – Président du CCAS Adjointe aux Affaires Sociales– Vice-Présidente Conseillère déléguée à la Médiation et à la Cohésion Sociale Conseiller Délégué aux Affaires Sociales Conseillère Associée à la Petite Enfance Conseiller Associé aux Espaces Verts et Biodiversité Conseillère Municipale
Mme Véronique RIGOLE	Représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
Mme Christiane DURANDAU	Représentante des associations familiales au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales
Mme Jacqueline ANFRAY M. Michel MARTIN	Représentants des associations de personnes handicapées du département
Mme Elisabeth PASQUET	Membre qualifié associatif
Mme Dominique LAMOUREUX	Représentante des associations œuvrant contre les problématiques familiales

Présents : 11

M. Eric CABRILLAT

Mme Pauline RIVIERE

Mr Vincent AGNERAY

Mme Michèle RICHARD

M. Raymond VIGOUREUX (17h45)

Mme Véronique RIGOLE

M. Michel MARTIN

Mme Christiane DURANDAU

Mme Dominique LAMOUREUX

Mme Jacqueline ANFRAY (17h55)

Mme Elisabeth PASQUET

Excusé(e)s représenté(e)s : 1

Mme Séverine QUESTEL a donné pouvoir à Mr Vincent AGNERAY

Excusées : 0

Absent(e)s : 1

Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU

Après avoir fait l'appel des administrateurs, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Arrivée de M. Raymond VIGOUREUX à 17h45

Arrivée de Mme Jacqueline ANFRAY à 17h55

Nombre de votants : 10 votants pour la délibération n°133 – 16-05-24

Nombre de votants : 11 votants pour les délibérations n°134 – 16-05-24 et n°135 – 16-05-24

Nombre de votants : 12 votants à compter de la délibération n°136 – 16-05-24

Secrétaire de séance : Mme Barbara SAUTROT

Invités : Mme Laurence HADJ-HAMDRI, responsable du CCAS

Mme Elodie MAHIEUX, Directrice du Pôle Enfance Jeunesse et Solidarité

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mars 2024
- Approbation du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Election d'un Vice-Président Délégué
- Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président du CCAS
- CCAS - Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023
- Approbation du Compte administratif 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Adoption du Budget Supplémentaire 2024
- Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) proposé par le CDG33
- Approbation du Contrat d'objectif 2023 avec la CARSAT – aide aux structures
- Convention de financement pour le fonctionnement du CLIC Porte du Médoc
- Convention d'utilisation du portail extrant « Espace Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

Présentation-Informations- Actualité du CCAS :

Activités Séniors prévues

Délibération n°140 – 16-05-24
ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Monsieur Vincent AGNERAY, rapporteur, expose : le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Les résultats précédents sont repris au Budget Supplémentaire du budget principal 2024 conformément à la délibération n°139 d'affectation des résultats de l'exercice 2023 adoptée au Conseil d'Administration de ce jour. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les inscriptions en dépenses ou recettes du Budget Primitif lorsque nécessaire.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

Investissement			
	Chap.	Libellé chapitre	BS 2024
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00
Dépenses réelles	21	Immobilisations corporelles	2 430,97
		Dépenses réelles	2 430,97
Total Dépenses d'investissement			2 430,97
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	995,98
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 434,99
		Recettes réelles	2 430,97
Total Recettes d'investissement			2 430,97

Fonctionnement			
	Chap.	Libellé chapitre	BS 2024
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	4 195,00
	011	Charges à caractère général	80 351,74
		Dépenses réelles	84 546,74
Total Dépenses de fonctionnement			84 546,74
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-960,00
	74	Dotations et participations	-299 950,00
	75	Autres produits de gestion courante	303 941,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	81 515,74
		Recettes réelles	84 546,74
Total Recettes de fonctionnement			84 546,74

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Au regard des éléments présentés,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
 DECIDE, A L'UNANIMITE

➤ **d'adopter** le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2024.

POUR : 12
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait au Taillan-Médoc, le 16 mai 2024

LE PRESIDENT



ERIC CABRILLAT



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le